

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2022-74 : Espace Germain Aubert_ Remplacement de la pompe de relevage du réseau d'eaux usées_ GALEO CONCEPT_ Choix du prestataire

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-50 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à « prendre toute décision, lorsque les crédits sont ouverts au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics, accords-cadres et conventions ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants »,

CONSIDERANT que l'Espace Germain Aubert situé Ancienne route de Grillon à Valréas (84600) est propriété de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan, et qu'il convient par conséquent, d'assurer l'entretien du bâtiment,

CONSIDERANT la défaillance de la pompe de relevage du réseau d'eaux usées située devant les quais de chargement de l'entreprise GALEO CONCEPT, locataire de la CCEPPG et la nécessité de son remplacement,

Vu la consultation organisée auprès de prestataires aptes à assurer cette mission et l'analyse des offres,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'offre tarifaire de l'Entreprise SARP Centre Est – 20, route de Saint Paul – ZI Sud – 26700 PIERRELATTE, portant sur le remplacement de la pompe de relevage du réseau d'eaux usées située devant les quais de chargement de l'entreprise GALEO CONCEPT, étant précisé que l'offre totale s'établit à 2 247.49 € HT, soit 2 696.99 € TTC.

Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à Mme la Préfète de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 1^{er} décembre 2022

Le Président,
Patrick ADRIEN

